Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212202238-20260505-DELIB2026_36-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Commune de PLOUISY

2026/36

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Réunion du 5 mai 2026

L'an deux mille vingt six, le 5 mai à 20 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M Bérenger LE NEGARET, Maire

Membres présents : LE NEGARET Bérenger, LE PESSOT Laurence, TREMEL Mathieu, Mme PINEL Clarisse GREZE Romain, MOTTE Nathalie, LE CLEC'H Guy, PHILIPPE Fabienne, LE PESSOT Mireille, DOUILLARD Christophe, AUGRE Morgane, LE BONNIEC Frédéric, MOISAN Anthony, RAMAIN Blandine, GUYON Gael, GOMAS Kevin, CRENN Nathalie, LE SAOUT Aurélie,

Absents excusés ayant donné pouvoir : M BRIGANT Pierre pouvoir à LE SAOUT Aurélie

Secrétaire de séance : M GOMAS Kevin

2026 – 36 - Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Rapporteur : Bérenger LE NEGARET

Les articles L 1414-2 et L 1411-5 du Code Général des Collectivités territoriales prévoient que la Commission Communale d'Appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein des membres du conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Toutefois, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Sont candidats au poste de titulaire
- Mathieu TREMEL
- Romain GREZE
- Anthony MOISAN.

Sont candidats au poste de suppléants
- Morgane AUGRE

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212202238-20260505-DELIB2026_36-DE

- Frédéric LE BONNIEC
- Kevin GOMAS

Le conseil municipal procède à l'élection des membres Commission d'Appel d'Offres, titulaires, et suppléants.

Vu l'article 22 du Code des marchés publics,
Vu les articles L1414-2 et L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ELIT à l'unanimité :
- **Mathieu TREMEL**
- **Romain GREZE**
- **Anthony MOISAN.**

en tant que membres titulaires pour siéger à Commission d'Appel d'offres,

- **Morgane AUGRE**
- **Frédéric LE BONNIEC**
- **Kevin GOMAS**

en tant que membres suppléants pour siéger à Commission d'Appel d'offres.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Bérenger LE NEGARET

MAIRIE DE PLOUISY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Côtes-d'Armor)

Le secrétaire de séance,
Kevin GOMAS